



Brides-les-Bains, le 18 avril à 21h

En raison de la persistance de la présence de bactéries pseudomonas révélée par les analyses reçues en cette fin de journée, l'Agence Régionale de Santé nous contraint de **fermer le bâtiment thermal de Brides-les-Bains**, alimenté par la source Laissus pour tous les soins des cures thermales conventionnées.

Cette fermeture sera effective dès demain matin **19 avril 2019 à 7 h** et pour **une durée indéterminée**, jusqu'à autorisation de réouverture par l'Agence Régionale de Santé.

Nous ne serons donc pas en mesure d'accueillir les curistes dans l'établissement thermal aux horaires prévus pour leurs soins.

Cette fermeture a été décidée par l'Agence Régionale de Santé afin de nous permettre de réaliser toutes les actions nécessaires pour traiter le problème de contamination bactérienne de façon pérenne.

Afin d'apporter aux curistes toute l'information qu'ils souhaitent sur les conséquences de cette décision, nous les invitons à participer à l'une des réunions d'information qui se tiendront, **ce vendredi 19 avril à 10h30, 12h30, et 14h30**, dans la salle La Dova, rue du Chanoine Joly à Brides-les-Bains.

Nous annonçons aux curistes que leur seront adressés par courrier dans le courant de la semaine du 22 avril, les documents suivants :

- Attestation de fin de cure
- Remboursement au prorata temporis du ticket modérateur et du complément tarifaire si applicable
- Les documents dont nous avons annoncé la mise à disposition à l'accueil des Thermes à compter du 19 avril

Concernant les demandes de dédommagement qui nous ont été adressées, nous rappelons aux curistes l'engagement exprimé dans notre précédent communiqué du jeudi 18 avril.

L'ensemble de ces informations a été porté à la connaissance des curistes par voie d'affichage dès ce soir à 21h.

Nos autres ressources n'étant pas concernées par la contamination le Spa et la buvette thermale fonctionneront normalement.

Gérard Magat
Directeur général